

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Tendances de consommation de substances chez les délinquants de sexe masculin sous responsabilité fédérale au fil du temps : de 2006 à 2019

Au fil du temps, une proportion plus élevée de délinquants de sexe masculin signalent leur consommation de drogues à long terme, leur polytoxicomanie et leur usage de stimulants du système nerveux (SNC). Cependant, la proportion indiquant l'utilisation de drogues injectables au cours de leur vie et la consommation de substances pendant une incarcération précédente a diminué.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les problèmes de toxicomanie sont répandus chez les délinquants sous responsabilité fédérale¹. La présente étude a été menée pour examiner les changements dans les habitudes de consommation de substances chez les délinquants de sexe masculin, en raison des nouvelles tendances de consommation de substances dans la population canadienne en général, et pour examiner en particulier les substances consommées.

Ce que nous avons fait

Le *Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les hommes* (QITH) à remplir est remis aux délinquants à leur admission dans un établissement fédéral. Il évalue les tendances de consommation de substances avant l'incarcération ainsi que la gravité de cette consommation chez ces délinquants. Au total, 34 202 hommes ont été évalués entre janvier 2006 et mars 2019 (18 % étaient autochtones; $n = 6\,154$)²³.

Ce que nous avons constaté

La proportion de délinquants ayant signalé avoir consommé de l'alcool à long terme est demeurée stable (environ 95 %) au cours de la période visée par l'étude. Cependant, la proportion de délinquants ayant signalé avoir consommé de la drogue à long terme a augmenté de 17 %, passant de 60 % en 2006-2007 à 77 % en 2018-2019.

En 2006-2007, 73 % des délinquants avaient un problème de toxicomanie⁴ connu, comparativement à 78 % des délinquants en 2018-2019. La portion de l'examen portant sur la gravité de la consommation révèle que le nombre de délinquants dont le problème de toxicomanie était jugé mineur a augmenté de 7 % (passant de 31 % à 39 %) pendant la période visée par l'étude – l'augmentation la plus importante parmi les catégories de gravité⁵. Cette tendance était particulièrement évidente chez les délinquants ayant des problèmes de consommation d'alcool, avec une augmentation de 10 % chez ceux dont la gravité de consommation était faible (passant de 34 % à 44 %), comparativement à une augmentation de 5 % pour ce qui est de la gravité de la consommation de drogues (passant de 23 % à 28 %). La proportion de délinquants ayant un problème modéré à grave est demeurée stable (de 42 % à 40 %).

En 2006-2007, les trois substances les plus consommées par les délinquants dans les 12 mois avant leur arrestation étaient le cannabis (27 %), la cocaïne/le crack (23 %) et les opioïdes (8 %) ⁶. En 2018-2019, après l'alcool (25 %), les trois substances les plus consommées par les délinquants dans les 12 mois avant leur

arrestation étaient le cannabis (23 %), la cocaïne/le crack (11 %) et les stimulants du SNC (11 %). La proportion de délinquants ayant signalé une consommation de stimulants du SNC est passée de 4 % en 2006-2007 à 11 % en 2018-2019. Certains délinquants signalent toujours une consommation d'opioïdes (10 % d'entre eux en 2018-2019).

En 2018-2019, moins de délinquants ont signalé qu'ils ont réduit leur consommation de substances ou qu'ils ont cessé d'en consommer (84 %), comparativement à 93 % en 2006-2007. Les délinquants ont signalé moins de tentatives visant à réduire leur consommation ou à arrêter de consommer : en 2006-2007, un tiers des délinquants ont signalé au moins quatre tentatives, comparativement à 19 % en 2018-2019.

La proportion de délinquants ayant signalé une polytoxicomanie (consommation de plusieurs substances dans la même journée) a augmenté de 12 % entre 2006-2007 et 2018-2019, pour passer de 32 % à 44 %. Toutefois, la proportion de délinquants qui ont signalé une consommation de drogues injectables a diminué de 5 %, passant de 23 % à 18 %. En outre, la proportion de délinquants ayant signalé une consommation de substances pendant leur incarcération précédente a aussi diminué pendant la période visée par l'étude, pour passer de 30 % à 21 %.

Ce que cela signifie

Le Service correctionnel du Canada mène des interventions et offre un soutien pour un éventail de problèmes liés à la toxicomanie. Les résultats de l'étude sont prometteurs, car ils révèlent des diminutions de consommation de drogues injectables et de substances pendant l'incarcération. Cependant, l'augmentation de la fréquence des problèmes de toxicomanie indique qu'il importe d'assurer un soutien continu pour répondre aux besoins liés à la toxicomanie, particulièrement en ce qui touche les stimulants du SNC, la consommation d'opioïdes et la polytoxicomanie. Des travaux de recherche ultérieurs visant à comparer les délinquants ayant un problème de toxicomanie faible et ceux qui ont un problème de toxicomanie modéré à grave pourraient fournir des renseignements supplémentaires sur ces sous-populations.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Sarah Cram et Shanna Farrell MacDonald

¹ Kelly, L., et S. Farrell MacDonald (2015). *Modèles de consommation de drogue par les délinquants de sexe masculin pendant toute leur vie* (RIB 14-43). Ottawa (Ontario) : SCC.

² Les données de la phase 1 de la mise en œuvre du QITH dans les régions de l'Atlantique et de l'Ontario entre 2002 et 2005 ont aussi été examinées, mais ne sont pas présentées.

³ Cet échantillon représente 67 % des délinquants de sexe masculin ayant été admis dans un établissement fédéral au cours de la période visée par l'étude.

⁴ Un problème de toxicomanie connu signifie que la consommation du délinquant a eu un effet négatif sur divers aspects de sa vie (par exemple, la justice pénale, le mariage/la famille, l'emploi).

⁵ Catégorie de gravité : aucune, faible, modérée, importante ou grave. On a évalué le niveau de gravité pour la période de douze mois précédant l'arrestation et examiné l'incidence de la consommation d'alcool et d'autres drogues. Une faible gravité indique une consommation problématique de substances. Des problèmes de toxicomanie modérés à graves laissent croire qu'il y a un trouble lié à la consommation de substances.

⁶ Le QITH a toujours permis d'examiner la consommation d'alcool dans les 12 mois avant l'incarcération, mais la structure de la question entourant la consommation de substances a changé le plus en 2014 pour inclure l'alcool comme choix de réponse.